

TARIFS ET CONDITIONS – Extrait

Comptes courants

Frais de compte

Frais d'envoi extraits de compte	0,70 EUR (*)
- Clients Green Code 0-18	- 6 extraits gratuits par trimestre ; ensuite 0,70 EUR (*) par envoi
- Frais d'envoi extraits de compte mensuels	- franco
Copies supplémentaires	0,70 EUR (*) + 0,50 EUR / extrait
Arrêté de compte trimestriel	4 EUR / arrêté
Arrêté de compte trimestriel Green Code 0-26	franco
Domiciliation du courrier	90 EUR + TVA par an par client
Gestion du courrier en cas d'adresse inconnue	90 EUR + TVA par an par client
(*) Luxembourg: 0,70 EUR; Europe 0,95 EUR; hors Europe 1,30 EUR.	

Cartes de paiement



Devenez membre Raiffeisen et payez la cotisation de vos cartes de paiement en utilisant vos points OPERA. Plus de détails sur www.raiffeisen.lu.

Cartes de débit

Carte V PAY	12 EUR / an
Retrait à un distributeur automatique (GAB):	
- Distributeurs Raiffeisen, Post Luxembourg et BGL BNP Paribas Luxembourg	franco
- à partir du 1/2/2017: Distributeurs Raiffeisen et Post Luxembourg	franco
- Distributeurs autres banques au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	1 retrait gratuit par mois et par carte (retrait supplémentaire : 1,50 EUR / opération)
- Distributeurs en dehors de l'Union Européenne	4 EUR / opération
Paiement à un terminal point de vente (TPV / POS):	
- au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	franco
- en dehors de l'Union Européenne	1,50 EUR / paiement
Remplacement carte	10 EUR
Blocage carte	10 EUR
Commande urgente d'une carte	100 EUR
Commande urgente d'un code PIN	100 EUR

Cartes de crédit

Mastercard:	
- "Webcard"	10 EUR / an
- "Blue"	12 EUR / an
- "Gold"	55 EUR / an
Visa:	
- "Classic"	18 EUR / an
- "Business"	50 EUR / an
- "Premier"	99 EUR / an
Remplacement carte	10 EUR
Blocage carte	10 EUR
Commande urgente d'une carte	100 EUR
Commande urgente d'un code PIN	100 EUR
Duplicata du relevé mensuel	15 EUR / relevé
Retrait à un distributeur automatique	2,50 EUR + 2 % du montant avancé

Cartes de paiement 'Green Code'

Cartes de débit

	Green Code 12-18	Green Code 18-26 STUDY	Green Code 18-26 JOB
Carte V PAY	gratuite	gratuite	gratuite pour 2 ans ensuite 12 EUR/an
Retrait à un distributeur automatique (GAB):			
- Distributeurs Raiffeisen, Post Luxembourg et BGL BNP Paribas Luxembourg	franco	franco	franco
- à partir du 1/2/2017: Distributeurs Raiffeisen et Post Luxembourg	franco	franco	franco
- Distributeurs autres banques au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	3 retraits gratuits par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération)	4 retraits gratuits par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération)	1 retrait gratuit par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération)
- Distributeurs en dehors de l'Union Européenne	4 EUR / opération	4 EUR / opération	4 EUR / opération
Paiement à un terminal point de vente (TPV / POS):			
- au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	franco	franco	franco
- en dehors de l'Union Européenne	1,50 EUR / paiement	1,50 EUR / paiement	1,50 EUR / paiement
Remplacement carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Blocage carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Commande urgente d'une carte	100 EUR	100 EUR	100 EUR
Commande urgente d'un code PIN	100 EUR	100 EUR	100 EUR

Cartes de crédit

	Green Code 12-18	Green Code 18-26 STUDY	Green Code 18-26 JOB
Mastercard:			
- "Webcard"	gratuite	gratuite	gratuite pour 2 ans ensuite 10 EUR / an
- "Blue"	12 EUR / an	12 EUR / an	12 EUR / an
- "Gold"	-	-	gratuite pour 2 ans ensuite 55 EUR / an (*)
Visa:			
- "Classic"	18 EUR / an	gratuite	gratuite pour 2 ans ensuite 18 EUR / an (*)
- "Premier"	-	-	99 EUR / an
Remplacement carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Blocage carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Commande urgente d'une carte	100 EUR	100 EUR	100 EUR
Commande urgente d'un code PIN	100 EUR	100 EUR	100 EUR
Duplicata du relevé mensuel	15 EUR / relevé	15 EUR / relevé	15 EUR / relevé
Retrait à un distributeur automatique	2,50 EUR + 2 % du montant avancé	2,50 EUR + 2 % du montant avancé	2,50 EUR + 2 % du montant avancé

(*) Gratuite pendant les 2 premières années: Mastercard Gold **ou** Visa Classic pour clients Green Code Job

Transferts nationaux et internationaux

Transferts / Sortie de fonds

	Virement électronique (Raiffeisen-Net, Multiline, ordre permanent)	Virement papier
Vers un compte Raiffeisen:		
ouvert sous le même numéro racine	gratuit	gratuit
compte tiers		5 virements gratuits par mois et par racine client (*) (virement suppl.: 0,75 EUR)
Vers une autre banque, pays SEPA:		
EUR	gratuit (*)	
autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)	
Vers une autre banque, pays hors SEPA:		
EUR et autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)	

(*) Frais applicables si le compte du bénéficiaire est indiqué sous format IBAN et la répartition des frais se fait en mode "frais partagés".
 (**) En mode frais à charge du donneur d'ordre, ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant.

Transferts / Entrées de fonds

en provenance d'un compte Raiffeisen:	
ouvert sous le même numéro racine	gratuit
compte tiers	gratuit
en provenance d'une autre banque, pays SEPA :	
EUR	gratuit (*)
autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)
en provenance d'une autre banque, pays hors SEPA :	
EUR et autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)

(*) Frais applicables si le compte du bénéficiaire est indiqué sous format IBAN et la répartition des frais se fait en mode "frais partagés".
 (**) En mode frais à charge du donneur d'ordre, ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant

Délais d'exécution (End to end) Sortie de fonds

	Réception de l'instruction	Virement électronique au plus tard	Virement papier au plus tard
J (*) avant 15h	EUR	J (*) + 1	J (*) + 2
	autres devises PSD (**)	J (*) + 2	J (*) + 3
J (*) après 15h	EUR	J (*) + 2	J (*) + 3
	autres devises PSD(**)	J (*) + 3	J (*) + 4

(*) J.: jour de réception de l'instruction (jour ouvrable)

(**) Autres devises : GBP, SEK, CZK, DKK, EEK, HUF, LVL, LTL, PLN, RON, BGN, NOK, ISK, CHF.

Dates valeur appliquées aux opérations de paiement sur comptes de paiement

Sorties de fonds : la date valeur débit correspond à la date d'exécution de la transaction

Entrées de fonds transfert en EUR, sans change : la date valeur correspond à la date de disponibilité des fonds

Frais occasionnels

Supplément pour virement saisi manuellement en vue de la confirmation du paiement ou saisi sur base d'une facture	1,50 EUR
Supplément pour confirmation de paiement par Fax / SWIFT	10,00 EUR
Paieement refusé: Frais de traitement	5,00 EUR
Virement non conforme à la lecture optique	5,00 EUR
Frais d'intervention sur transaction incomplète ou retournée (*)	5,00 EUR

(*) Ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant.

Ordres permanents conditionnels et domiciliations

Ordre permanent conditionnel (même racine)	gratuit
Domiciliation (Débiteur)	gratuit
Domiciliation (Créancier)	gratuit
- Abonnement annuel SEPA Direct Debit	150 EUR / an
- R-Transaction	frais éventuels du correspondant

Versement/Prélèvement

Versement sur compte propre Raiffeisen	franco
Versement sur compte de tiers Raiffeisen	5,00 EUR
Prélèvement	
- 0-50.000 EUR	franco
- ≥ 50.000 EUR	25 EUR
- Devises	0,50 % (min. 2 EUR)

Epargne

Frais d'envoi extraits de compte	0,70 EUR (*)
- Frais d'envoi extraits de compte mensuels	- franco
Copies supplémentaires	0,70 EUR (*) + 0,50 EUR / extrait
Arrêté de compte annuel	4 EUR / arrêté (**)

(*) Luxembourg: 0,70 EUR; Europe 0,95 EUR; hors Europe 1,30 EUR.

(**) Gratuit pour les comptes GREEN CODE KIDS et GREEN CODE 12-18.

Location coffres-forts

Tarif variant entre 40 EUR + TVA et 196 EUR + TVA par an; assurance obligatoire (valeur assurée: 100.000 EUR) comprise.

Augmentation de la valeur assurée: 40 EUR par an par tranche de 100.000 EUR (maximum: 1.000.000 EUR).

Hauteur intérieure:

< 7,5 cm	40 EUR + TVA par an
≥ 7,5 cm et < 12,5 cm	57 EUR + TVA par an
≥ 12,5 cm et < 25 cm	79 EUR + TVA par an
≥ 25 cm et < 37,5 cm	105 EUR + TVA par an
≥ 37,5 cm et < 50 cm	118 EUR + TVA par an
≥ 50 cm	196 EUR + TVA par an

Prêts et crédits

Frais courants

Frais d'envoi extraits de compte - Frais d'envoi extraits de compte mensuels	0,70 EUR (*) - franco
Copies supplémentaires	0,70 EUR (*) + 0,50 EUR / extrait
Arrêté de compte trimestriel	4 EUR / arrêté
Frais de tenue de compte	2 EUR / trimestre
(*) Luxembourg: 0,70 EUR; Europe 0,95 EUR; hors Europe 1,30 EUR.	

Divers

Modification du plan de remboursement	min. 100 EUR
Modification de garantie (sur demande du client, hors mainlevée)	min. 100 EUR
Mainlevée d'hypothèque	min. 100 EUR
Prorogation d'hypothèque	min. 100 EUR
Lettre de rappel	min. 100 EUR
Interventions diverses sur contrats leasing	min. 75 EUR
Reconduction tacite crédit ouvert	min. 50 EUR

Chèques

Chèques

Carnet de 12 chèques normaux	10,00 EUR
------------------------------	-----------

Emission et encaissement de chèques

Emission de chèques avec débit en compte

Chèque traditionnel:

- en EUR

émis au Luxembourg

franco

émis à l'étranger

ct (*)

- en devises

ct (*)

Chèque bancaire:

- en EUR en faveur d'un résident au Luxembourg

5 EUR

- en devises ou en faveur d'un non-résident

ct (*) + 10 EUR

Encaissement de chèques avec crédit en compte

Chèque émis en EUR

- tiré sur une banque au Luxembourg

franco

- tiré sur une banque à l'étranger

ce + ct (*)

Chèque émis en devise

- tiré sur nos caisses

ce (*)

- tiré sur une autre banque

ce + ct (*)

Chèque retourné faute de provision (**)

30 EUR

Rachat chèque bancaire

3 EUR

(*) ce = commission d'encaissement : 0,20 % ; min. 2,50 EUR / max. 12,50 EUR

ct = commission de transfert (**): 0,20 % ; min. 9 EUR / max. 250 EUR

(**) Les frais de transfert sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant.

R-PlanInvest

Commission de souscription	1,25% du montant investi
Commission de gestion annuelle	aucune
Droit de garde	aucun
Commission de rachat	franco

R-Vie Pension

Frais d'entrée	2,00% des primes
Frais de gestion	0,10% par mois de l'épargne accumulée
Frais de sortie	
- au cours des 10 premières années contractuelles:	10 % du montant retiré, ensuite ce taux diminue annuellement de 0,5 %
- après 30 ans	néant

R-Pension « Performance »

Commission de souscription Lux-Pension (Compartiment 1-4: 25% - 100% actions):

< 25.000 EUR	25.000 EUR à 75.000 EUR	75.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
2,50 %	2,00 %	1,50 %	1,00 %

Commission de souscription Lux-Pension marché monétaire (Compartiment 5: Marché monétaire)	0,10 %
Droit de garde	aucun
Commission de rachat	franco

Banque Privée: R-Gestion, R-Conseil et R-Invest



Devenez membre Raiffeisen et obtenez une remise de 10 % sur les commissions annuelles R-Invest, R-Conseil et R-Gestion. Plus de détails sur www.raiffeisen.lu.

R-Gestion (Gestion discrétionnaire) (*)	
Seuil minimum	125.000 EUR
Commission de gestion (débitée semestriellement)	0,375 % p.a. + TVA
R-Conseil (*)	
Seuil minimum	125.000 EUR
Commission de conseil (débitée semestriellement)	0,50 % p.a. sur le portefeuille titres (liquidités exclues) + TVA
R-Invest (**)	
Commission de conseil (débitée semestriellement)	250 EUR p.a. + TVA

(*) Les transactions boursières effectuées dans le cadre de R-Gestion et R-Conseil bénéficient d'une **réduction de 50% par rapport au tarif standard, respectivement au tarif R-Net.**

(**) Les transactions boursières effectuées dans le cadre de R-Invest bénéficient d'une **réduction de 25% par rapport au tarif standard.**

Opérations sur titres



Devenez membre Raiffeisen et obtenez une remise de 30 % sur la commission de souscription SICAV LUX, Union Invest et Vontobel. Plus de détails sur www.raiffeisen.lu.

Achat/vente/souscription d'obligations (*)

en EUR	< 50.000	50.000 à 125.000	> 125.000	Min.
Commission	0,75 %	0,60 %	0,40 %	65 EUR
Tarif R-Net	30 % de réduction sur le tarif standard			50 EUR

(*) En cas d'exécution partielle, la grille s'applique à chaque transaction individuellement.

SICAV LUX

Commission de souscription

Luxcash, Lux-Pension marché monétaire	0,10 %			
---------------------------------------	--------	--	--	--

Lux-Bond (*)	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR	
	2,00 %	1,50 %	1,00 %	

Lux-Croissance (*)	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 75.000 EUR	75.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
	1,50 %	1,00 %	0,50 %	0,25 %

Lux-Equity, Lux-Pension, Lux Portfolio (**)	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 75.000 EUR	75.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
	2,50 %	2,00 %	1,50 %	1,00 %

(*) frais en cas de changement de compartiment:

(**) minimum

Commission de rachat

0,50 %

40 EUR

franco

Luxbond Euro Fix Term	
Commission de souscription	4 %
Commission de rachat	1 % si sortie avant l'échéance finale
Tarif R-Net	30 % de réduction sur le tarif standard

SICAV Vontobel

Commission de souscription	selon prospectus
Commission de rachat	franco
Tarif R-Net	30 % de réduction sur le tarif standard

Autres SICAV

Commission de souscription	Commission prospectus + max. 1% frais de courtage (commission totale de min. 75 EUR)
Commission de rachat	Commission prospectus + max. 1% frais de courtage (commission totale de min. 75 EUR)
Tarif R-Net	10 % de réduction sur le tarif standard (commission totale de min. 40 EUR)

Achat/vente d'actions, de warrants, et de droits (*)

Bourses principales

Angleterre, Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hong-Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse

	< 50.000 EUR	50.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR	Min.
Au guichet	1 %	0,875 %	0,75 %	75 EUR
Tarif R-Net	30 % de réduction sur le tarif standard			45 EUR

Autres Bourses

	< 50.000 EUR	50.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR	Min.
Au guichet	1,50 %	1,375 %	1,25 %	100 EUR
Tarif R-Net	1,25 %	1,125 %	1,00 %	75 EUR

(*) En cas d'exécution partielle, la grille s'applique à chaque transaction individuellement.

N.B. Les taxes qui sont d'application sur différentes bourses (p.ex. Taxe sur les transactions financières, droit de timbre...) sont décomptées en sus.

Transfert/Retrait/Immobilisation de titres

Retrait physique	50 EUR (*) (**)
Transfert externe	75,00 EUR (*)
Transfert interne	12,50 EUR (*)

(*) par position de titres

(**) SICAV à participation de la Banque Raiffeisen: 37,50 EUR

Commission de Gestion Dépôt-Titres (*)

Dépôts titres

SICAV LUX	franco
SICAV Vontobel	franco
Titres, certificats, bons de caisse émis par Banque Raiffeisen / Caisses Raiffeisen	franco

Autres titres, tarif général annuel (**)	< 625.000 EUR	625.000 EUR à 1.250.000 EUR	> 1.250.000 EUR	Min. par position
	0,20 % + TVA	0,15 % + TVA	0,10 % + TVA	4 EUR + TVA / trimestre
Relevé titres avec évaluation demandé par le client	12,50 EUR			

(*) Indépendamment des taux indiqués, les droits de garde et autres frais effectivement facturés par des tiers (p.ex. dépositaires ou sous-dépositaires) qui excèdent les droits de garde calculés sur base des taux indiqués sont refacturés aux clients.

(**) Les droits de garde sont débités à la fin du trimestre et se basent sur la moyenne des cours du trimestre écoulé. Les seuils sont appliqués par position.

Encaissement Titres

Commission d'encaissement de titres	0,50 %; min. 9 EUR
-------------------------------------	--------------------

Annulation d'un ordre

Annulés avant l'échéance	25,00 EUR
Ordres non exécutés à l'échéance	10,00 EUR

Métaux précieux

Commission de Gestion de dépôt - Métaux précieux

Tarif général annuel (*)	< 250.000 EUR	≥ 250.000 EUR	Min. par position
	0,25 %	0,175 %	4 EUR + TVA / trimestre
Commission d'encaissement de métaux précieux	0,50 % ; min. 50 EUR		
Commission sur transactions de métaux précieux (**)	0,50 % ; min. 50 EUR		

(*) Les droits de garde sont débités à la fin du trimestre et se basent sur la moyenne des cours du trimestre écoulé. Les seuils sont appliqués par position.

(**) L'achat de lingots d'argent (avec livraison physique ou sur dépôt titre) est assujetti à la TVA.

Commissions et frais occasionnels

Recherches, lettres auditeur et certificats

Recherche	45 EUR / heure, min. 15 EUR + TVA
Photocopie	1 EUR / pièce + TVA
Edition lettre auditeur (simple)	150 EUR + TVA
Edition lettre auditeur (complexe)	200 EUR + TVA
Simple confirmation de soldes	50 EUR
Certificat constitution société	150 EUR
Extrait du registre de commerce	21,37 EUR + TVA
Duplicata d'un extrait de compte	5 EUR
Duplicata d'un certificat d'intérêts	25 EUR
Autres certificats	15 EUR

Comptes spéciaux / structures complexes

Frais de gestion	400 EUR / an
------------------	--------------

Comptes chiffrés

Frais annuels par racine	300 EUR
--------------------------	---------

Divers

Cessation d'une relation d'affaire sur initiative de la banque / sur initiative du client ne tombant pas sous le champ d'application de la mobilité bancaire	min. 25 EUR
Clôture d'un compte courant dans le cadre de la mobilité bancaire sur initiative du client:	
< 1 an après l'ouverture	25 EUR
> 1 an après l'ouverture	gratuit
Frais d'ouverture de dossier – Contentieux/Recouvrement	min. 25 EUR
Frais de clôture / d'archivage	min. 25 EUR
Frais de recherche adresse	coût réel + 15 EUR frais d'intervention banque
Envoi lettre recommandée	coût réel + 15 EUR frais d'intervention banque
Estimation métaux précieux	30 EUR / pièce
Frais remboursement anticipatif de bons de caisse	100 EUR
Frais remboursement anticipatif de dépôt à terme	100 EUR
Frais remboursement anticipatif d'épargne-rente	100 EUR
Commission de change / manipulation billets pour client de passage	1 % min. 5 EUR
Echange pièces / coupures (même devise)	5 EUR
Virements TUP préimprimés	5 EUR / 50 virements
Abonnement annuel Multiline	150 EUR / an
Gestion et contrôle des avoirs en désérence	75 EUR / an + TVA
Relevé fiscal	
- clients R-Gestion, R-Conseil et R-Invest	gratuit
- autres clients	50 EUR + TVA

Remarques générales

Ces tarifs concernent les prix des opérations bancaires les plus courantes mais ne constituent pas un tableau exhaustif et détaillé de tous nos tarifs et conditions. N'hésitez pas à nous contacter directement si vous désirez recevoir des informations supplémentaires. Les tarifs indiqués peuvent être modifiés à tout moment et sans avis préalable.

Commissions et avantages non-monétaires reçus ou payés

1. Généralités

Faisant partie intégrante des obligations revenant à la banque d'informer les clients des commissions et avantages non-monétaires reçus ou payés, le présent document est destiné à identifier, en ce qui concerne les services et activités d'investissement et services auxiliaires fournis par la banque, les circonstances qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à de tels commissions ou avantages non-monétaires.

En application de l'article 24 des conditions générales, en cas de transmission d'un ordre à un autre professionnel pour compte du client ou de prestation d'un autre service d'investissement ou service auxiliaire au client, la banque peut être amenée à être rémunérée par une rétrocession de la commission du professionnel auquel l'ordre est transmis ou recevoir une rémunération ou un avantage de la part d'un tiers ainsi que verser ou fournir une rémunération ou un avantage à un tiers.

Il y a lieu de mettre en avant que les conseils et les recommandations d'investissement ne sont pas influencés par les avantages payés ou reçus, la banque agissant toujours au mieux des intérêts de ses clients. La banque veille à mettre en place une politique et des procédures protectrices des intérêts du client et prend, à cet égard, les mesures nécessaires pour assurer que les personnes concernées engagées dans différentes activités impliquant un conflit d'intérêts exercent ces activités avec un degré d'indépendance approprié au regard de la taille et des activités de la banque et de l'importance du risque de préjudice aux intérêts des clients.

Dans cette optique la négociation de commissions reçues est menée par des personnes autres que les gestionnaires de comptes, le tout conformément à la politique de conflits d'intérêts de la banque. Les rémunérations, commissions ou avantages non-monétaires versés ou perçus par la banque en rapport avec un service d'investissement sont réputés améliorer la qualité du service fourni au client, notamment en accroissant l'accès à une gamme de produits élargis.

2. Commissions reçues - Commission de distribution des OPC et produits structurés

2.1. Exécution simple

Afin de permettre à sa clientèle de bénéficier d'opportunités d'investissement diversifiées, la banque lui offre une gamme étendue de produits d'investissement et notamment des parts d'organismes de placement collectif (OPC) promus par la banque, des OPC et produits structurés ou autres de tiers et auxquels les clients peuvent souscrire de leur propre initiative, la banque ne donnant ni avis, ni conseils.

En contrepartie de la mise à disposition de ces produits aux clients, de l'information qui leur est fournie et de sa mise à jour (prospectus, historique, rendement et autres informations utiles), l'OPC, l'émetteur de produits structurés ou autres ou ses représentants peuvent rémunérer la banque par une commission calculée notamment sur base d'une commission de gestion de celui-ci ou d'autres commissions prélevées dans le contexte de ces produits. La commission perçue peut varier en fonction des classes d'actifs des investissements réalisés ou encours atteints¹, de la valeur nette d'inventaire (VNI), de sa périodicité, des taux négociés aux termes des contrats de distribution, du nombre de parts en circulation ou d'autres facteurs.

2.2. Conseil et Gestion

La banque peut bénéficier de cette même commission (point 2.1.) lorsqu'elle fournit un conseil en investissements (rémunéré ou non) ou émet une recommandation générale dans les mêmes conditions. De même, la banque gestionnaire (ou sa société de gestion) peut percevoir des OPC, des émetteurs de produits structurés ou autres ou de leurs représentants, lorsque leurs instruments financiers sont placés dans les portefeuilles des clients, une commission établie sur base des critères susmentionnés.

Cette commission est destinée à maintenir une politique de sélection de fonds et de produits de tiers indépendante qui vise à répondre au mieux aux besoins du client. Il s'agit d'un outil de gestion qui a pour but d'optimiser la satisfaction de l'investisseur et qui vise à contribuer à maximiser le ratio rendement/risque de ses investissements par la diversification dans des classes d'actifs variées, des zones géographiques diverses, des segments de marché plus étendus ou plus spécifiques et des styles de gestion ciblés.

L'expertise et le savoir-faire des gestionnaires externes bénéficient en fin de compte au client et la qualité du service qui lui est rendu en est accrue. Ceci suppose dans le chef de la Banque une recherche de l'expérience en gestion, un examen de l'univers des fonds et d'autres produits et l'analyse du processus de gestion. Cette politique est basée sur des critères objectifs tant quantitatifs que qualitatifs tels que :

- la performance, la récurrence de la performance, le style de gestion
- la capacité de gérer le risque
- la capacité de « surperformer » le marché
- la rigueur dans le respect du style de gestion

qui nécessitent une infrastructure dédiée et un suivi considérable (la cas échéant analyse de la stratégie d'investissement, due diligence, rencontres et proximité avec les gestionnaires d'OPC et de produits structurés et autres, présentation en Comité d'investissement, visites sur site et suivi de leur performance, de la stratégie d'investissement, de la conformité des portefeuilles au style de gestion). Ce suivi permanent justifie la récurrence des commissions.

3. Prestations non-monétaires reçues

La banque peut recevoir de ses intermédiaires, par exemple, des analyses financières qu'elle peut utiliser parmi d'autres éléments pour déterminer sa stratégie d'investissement ainsi que pour enrichir les conseils d'investissement fournis. La sélection de ces intermédiaires se fait sur base de critères objectifs tant qualitatifs que quantitatifs et ne tient pas compte de ces prestations non-monétaires reçues. Par ailleurs, la procédure de sélection des intermédiaires est également en adéquation avec la politique de gestion des conflits d'intérêts.

4. Commissions payées à des tiers

La banque peut rémunérer certains tiers, par exemple afin d'élargir son fonds de clientèle ou dans une relation de fournisseur de services. Ces tiers ne disposent généralement pas de service de banque dépositaire que seul un établissement de crédit est habilité à fournir ou n'offrent pas de services d'investissement.

Ces tiers remplissent un rôle de sélection vis-à-vis du client en recherchant pour ce dernier l'établissement financier qui pourra lui offrir le service qui correspond le mieux à ses attentes et besoins. A l'avantage de la banque, ils proposent des clients qui rentrent dans sa segmentation cible. La banque de son côté a mis en place des procédures internes tant de sélection de ces tiers que d'organisation afin de développer la relation à long terme et en préserver la stabilité.

La rémunération de ces intermédiaires peut consister à leur payer une commission calculée sur base soit d'une partie des commissions perçues ou à percevoir sur les transactions effectuées ou à effectuer par le client, soit d'un montant fonction des avoirs en dépôt, soit encore d'un montant proportionnel aux droits d'entrée du client dans certains OPC. Ce montant peut être étalé de manière à préserver la stabilité de la relation dans le temps.

A la demande du client, de plus amples détails sur la détermination de ces avantages peuvent être obtenus auprès du service Gestion Patrimoniale au numéro de téléphone 2450-2266

¹ Le taux moyen usuel de l'avantage perçu sur les commissions touchées, toutes tranches et tous instruments financiers confondus, se situe dans un pourcentage ne dépassant généralement pas un maximum de 1%.